

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le.....6 mars 2012.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 29 Vœu relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques de la Ville aux ouvrages jeunesse.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Depuis 2001, les bibliothèques de la Ville de Paris ont connu une évolution importante qui leur permet aujourd'hui d'être des lieux d'attractivités mêlant les générations et les classes sociales. Le passage au multimédia, la création puis le développement d'une réserve centrale accessible à tous depuis chacune des bibliothèques du réseau ont permis de connaître des chiffres d'emprunt inédits. Actuellement, plus de 5.100.000 emprunts sont comptabilisés dans les bibliothèques adultes et 4.152.000 dans les sections jeunes. Le nombre des personnes empruntant des livres dépassent les 300.000. La seule réserve centrale a vu en 2011 le nombre des documents prêtés augmentés de plus de 59 % avec plus de 150.000 prêts comptabilisés. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pourtant cette réserve centrale ne permet pas aux bibliothèques du réseau de déposer des livres issus des collections jeunes et donc aux Parisiens d'avoir accès à des livres anciens de quelques années ou plus et souvent non réédités.

Considérant la forte attractivité des collections jeunes qui pour un investissement de seulement 30 % des achats génèrent plus de 45 % du nombre des prêts,

Considérant que les livres jeunes touchent non seulement un public d'enfants mais aussi le public de ceux qui apprennent le français ou qui le maîtrisent le moins bien et que les ouvrages destinés aux enfants peuvent aussi être pour certains des ouvrages de vulgarisation ou de premier contact avec un sujet,

Considérant l'intérêt patrimonial et sentimental de conserver des exemplaires de livres lus par des enfants devenus parents et qui voudraient faire connaître à leurs enfants les lectures qui les ont émus ou charmés au même âge. Il s'agit de ne pas priver les Parisiens de leur mémoire,

Considérant que le prix du mètre carré ne permet plus aux familles parisiennes de conserver durant des dizaines d'années des ouvrages qu'ils s'attendent légitimement à retrouver dans le fonds public,

Considérant que ce type de fonds se constitue naturellement par désherbage des bibliothèques et sans aucun investissement puisqu'il s'agit d'ouvrages déjà acquis et qui sinon finiront au chauffage urbain,

Considérant que les sections enfants des bibliothèques suivantes (Heure Joyeuse, Malraux, Faidherbe, Beaugrenelle) ont déjà une réserve séparée des collections où sont conservés précieusement des livres que les conservateurs n'ont pas voulu envoyer à la benne et qui seraient facilement et utilement déposables en réserve centrale. Ces bibliothèques pourraient dès maintenant déposer plus de 5.000 volumes et amorcer ainsi un réel fonds jeune et créer ainsi une thématique jeune parmi les collections de la réserve centrale,

Considérant que les bandes dessinées, les romans policiers ou les romans de science-fiction, peuvent eux aussi susciter le même intérêt,

Considérant que l'espace dévolu à la réserve centrale n'est pas extensible, il pourrait être envisagé de créer des petites réserves délocalisées consacrées à une thématique définie. Les livres jeunes et autres pourraient être reversés dans un lieu de ce type et seraient empruntables dans les mêmes conditions que ceux de la réserve centrale proprement dite,

C'est pourquoi, sur la proposition de Danielle FOURNIER et des éluEs du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés",

Emet le vœu :

- Que soit étudiée si nécessaire la création de dépôts délocalisés thématiques (bandes dessinés, romans policiers, science-fiction...) dont l'un serait consacré aux livres jeunesse. Les nouvelles médiathèques comptent parfois des espaces sous-utilisés dont l'un pourrait être dévolu à cette mission de sauvegarde de notre mémoire d'enfant.